

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PONT-DE-VAUX**

Séance du Mercredi 24 septembre 9 juillet 2025

L'An deux mille vingt-cinq et le vingt quatre septembre le Conseil Municipal de la Commune de Pont-de-Vaux s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves PAUGET, Maire.

Étaient présents : Mr Yves Pauget, Maire, Mr Jean-Pierre Bugaud, Mme Françoise Delay, Mr Michel Touraine, Mme Janine Parent, Mr Pascal Pion Adjoint, Mme Jeanine Guillain, Mme Annick Thevenard, Mme Danièle Massu, Mme Claude Rimette, Mme Marie-Claude Pagneux, Mr Laurent Martin, Mme Nathalie Buffy, Mme Martine Maingret, Excusés : Mr Raphaël Berthillier ayant donné pouvoir à Mme Massu, Mme Delphine Champion, Mr Emeric Landre ayant donné pouvoir à Mme Guillain, Mr Perche ayant donné pouvoir à Mr Touraine, Mr Tommy Monin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025

Mme Françoise DELAY a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande au conseil municipal qui l'accepte à l'unanimité le retrait du point n°6 : de l'ordre du jour en raison d'un manque d'information d'un point de vue budgétaire et dans un souci de ne pas engager financièrement la collectivité quelques mois avant le renouvellement du conseil municipal.

1- . Réalisation d'emprunts pour la médiathèque

Comme cela a été prévu au budget et évoqué lors des différentes séances du conseil municipal le conseil municipal décide de contracter deux emprunts pour la médiathèque :

Emprunt de 130 000 € pour le financement des travaux d'une durée de 20 ans auprès de la Banque des territoires au taux livret A +0.60

Une ligne de trésorerie de 262 000 € pour le financement de la TVA pour une durée de 2 ans auprès du crédit Agricole Centre est au taux Euribor 3 mois + 0.80

2- Rénovation de l'éclairage public

Aujourd'hui la commune compte 469 points équipés d'ampoules sodium ou mercure à changer et 378 points lumineux en bon état et relampables avec ampoule led.

Le SIEA a étudié plusieurs solutions de rénovation de l'éclairage public :

1^{ère} solution :

On remplace 378 ampoules par des leds mais celles-ci ne sont pas dimmables, c'est à dire que l'on ne peut pas abaisser l'intensité et leur durée de vie n'est que de 25 000 h contre 100 000 h . On installe également 87 luminaires neufs soit au total 465 luminaires rénovés pour un coût de 134 800 € TTC

Montant restant à charge commune (Montant total travaux - subv SIEA - FC TVA) = **100 500€**

Possibilité de financement dans le cadre du dossier INTRACTING avance de trésorerie = **100 500€** (Emprunt au taux de 2% remboursable sur 12 ans maximum), soit 9500€ par an pendant 12 ans. La 1ere annuité sera demandé en juin 2026 par le SIEA si plan de financement validé avant le 31 mars 2026.

2^{ème} solution :

On installe 465 luminaires neufs. On peut alors abaisser l'intensité lumineuse et faire des économies d'énergie et la durée de vie est de 100 000 h.

Montant total des travaux = 323900€ TTC

Montant restant à charge commune (Montant total travaux - subv SIEA - FC TVA) = **243 200€**

Possibilité de financement dans le cadre du dossier INTRACTING avance de trésorerie **montant maximum = 103 000 €** (Emprunt au taux de 2% remboursable sur 12 ans maximum), soit 9800€ par an pendant 12 ans. La 1ere annuité sera demandé en juin 2026 par le SIEA si plan de financement validé avant le 31 mars 2026.

Soit un montant restant à financer par la commune de **140 200€**. 85% de cette somme vous sera demandé l'année de validation du plan de financement.

Le conseil municipal adopte la solution n°2

3- Décision modificative du budget

Le conseil municipal approuve la décision modificative n°2 du budget suivante

Imputation	OUVERT	REDUIT	
D I 23 231 475		164 001,00	
D I 23 231 486	100 001,00		
D I 23 231 487	120 000,00		
R I 13 1321 486	56 000,00		

4- Admission en non-valeur

Le conseil municipal sur demande du trésor public accepte d'admettre en non valeur la somme de 1022.40 € suite à des décisions du tribunal (dossiers de surendettement)

5- Adhésion au fonds de solidarité logement

Comme chaque année le conseil municipal décide d'adhérer au fonds de solidarité logement pour la somme de 0.30 € par habitant.

6- Mise en place de l'allocation aux parents d'enfants handicapés (APEH) *retiré de l'ordre du jour*

7- Vente de la maison rue du Moulin

Le conseil municipal décide de procéder à la mise en vente de la maison situé rue du moulin à Pont de Vaux comme suit :

Un mandant sera confié à Maître Dureux. La méthode consiste à faire visiter le bien, les acheteurs intéressés déposent ensuite leur offre sous pli cacheté. Il sera ensuite procédé à l'ouverture des offres et au choix du meilleur dossier. Un prix plancher sera déterminé.

8- Mise en place de trackers

Afin d'utiliser une électricité plus vertueuse de l'environnement et dans un souci d'économie d'énergie, des trackers seront installés aux services techniques afin d'alimenter différents bâtiments communaux.

9- Questions diverses

- Mr Touraine présente le bilan d'activité de l'aire de camping-car depuis le début de sa mise en service en aout 2024. Il précise que dans le cadre de l'opération d'installation des ombrières sur le parking jouxtant l'aire, une partie de celle-ci sera ombragée.
- Une réunion relative au pont de Fleurville a eu lieu entre les deux départements. Dans l'attente d'une décision de justice les études se poursuivent et le pont est étroitement surveillé. Des opérations de maintenance pourront avoir lieu ponctuellement.
- Barrage des Aiguilles : les travaux sont en passe d'être achevés. Les garde-corps de la passerelle seront installés prochainement.
- La soupe au caillou offerte par les commerçants du marché aura lieu le 15 octobre prochain
- La marche rose du CCAS aura lieu le 26 octobre
- Le calendrier des manifestations est en cours d'élaboration
- Monsieur le Maire propose au conseil municipal de visiter le bâtiment acquis via l'EPF (rue Peninguy) et les deux cours d'écoles suite aux travaux de débitumisation.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les deux balayeuses sont HS.
- Monsieur le Maire donne lecture de différents courriers de remerciement
- Mr Martin rappelle que la braderie aura lieu le 12 octobre. Monsieur le Maire précise que dans le cadre des obligations liées à Vigipirate, l'achat de blocs de béton permettant de sécuriser les accès est à l'étude.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20 h 30

PONT DE VAUX le 26 septembre 2025

Le Maire,
Yves PAUGET



La secrétaire,
Françoise DE PONT

